Le 9 rue de La Chauvrais
(Habitat Inclusif intergénérationnel)

PROCEDURES D'INSCRIPTION ET D'ATTRIBUTION

(Plaquette Projet de vie sociale et partagée joint)

Vous recherchez pour vous-même, un parent ou un proche, un logement autonome adapté, accessible, proche des commodités à Romillé.

PRE-INSCRIPTION

Pour s'inscrire sur la liste d'attente de l'habitat inclusif (9 rue de la Chauvrais), il faut remplir un formulaire de pré-inscription disponible à l'Espace France Services, sur le site de la mairie ou auprès de la coordinatrice de vie sociale des seniors à la Mosaïque. Le dossier complété doit ensuite être déposé à l'Espace France Services ou auprès de la coordinatrice.

Après réception, le CCAS prend contact avec la personne candidate pour un entretien afin d'évaluer ses besoins et l'adéquation avec le logement. Une visite peut également être proposée.

Pour toute information, vous pouvez prendre rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou la coordinatrice.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Une fois le formulaire de pré-inscription déposé, il est indispensable de remplir un dossier de demande de logement social. Cela peut être fait directement en ligne ou bien auprès du CCAS de Romillé.

C'est ensuite le CCAS qui gère la liste d'attente concernant l'habitat inclusif. Il veillera régulièrement à actualiser les dossiers de demande en mettant à jour la date souhaitée d'entrée au logement et en vérifiant le respect des conditions d'admission au logement.

LA PROCEDURE DE PROPOSITION (CCAS)

La commission de proposition des logements (CCAS) se réunit à chaque vacance de logement. Elle a comme objectif :

- Examiner les candidatures inscrites sur la liste d'attente,
- Vérifier la pertinence de l'attribution au regard des critères définis,
- Proposer les candidatures classées selon un ordre de priorité.

LES CRITÈRES DE L'HABITAT INCLUSIF

Je suis	• **Seul(e) ou en couple.** • **Âgé(e)(s) de 65 ans ou plus.** • **Suffisamment autonome pour accéder à un logement privatif adapté à la perte d'autonomie.**
Mes ressources	• **L'attribution du logement social est soumise à des conditions de ressources.** • **L'année de référence pour la prise en compte des revenus est N-2.**
Les priorités	• **Les personnes habitants déjà Romillé.** • **Le raprochement familial.** • **Un logement actuel inadapté ou isolé.** • **L'ancieneté de la demande.**

Le dossier du candidat choisi est ensuite transmis au bailleur social Néotoa.

LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION (NEOTOA)

C'est à la commission hebdomadaire d'attribution des logements de Néotoa de valider les dossiers de logement au regard des critères du logement social. La décision de la commission sera ainsi transmise au demandeur et au CCAS.

Le bail de location est signé entre Néotoa et le locataire. La convention d'adhésion est signée entre le CCAS et le locataire.

LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

Chaque habitat inclusif repose sur un projet de vie sociale et partagée qui organise la vie collective. Il propose des activités avec l'accompagnement d'une coordinatrice. L'objectif est de favoriser les échanges, l'entraide et la participation à la vie de la résidence. Construit avec les habitants et les acteurs locaux, il vise à soutenir leur autonomie, leur intégration dans la communauté et à créer un cadre de vie convivial et sécurisant.

Dès l'entrée dans le logement, chaque nouvel habitant est invité à rencontrer la coordinatrice pour signer la charte d'engagement à ce projet.



Formulaire de pré-inscription

Reçu le : _____ Actualisé le : _____

J'AI LU ET J'ACCEPTE D'INTEGRER LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGEE :

❑ oui = *merci de remplir la suite du formulaire*

▪ non = *vous ne remplissez pas les critères requis pour intégrer ce type de logement. Veuillez contacter directement le CCAS au 02 30 03 42 66.*

Qui remplit ce formulaire ? : ▪ Je le remplis pour moi-même ▪ Je le remplis pour un parent ▪ Autre personne :_____

DEMANDEUR 1 ❑

Nom _____ Prénom _____Date de naissance _____
Lieu de naissance _____ Adresse _____
☎Téléphone: _____ @ Mail : _____
Profession : _____ Retraité depuis le : _____

DEMANDEUR 2 (Optionnel) ❑

Nom _____ Prénom _____Date de naissance _____
Lieu de naissance _____ Adresse _____
☎Téléphone: _____ @ Mail : _____
Profession : _____ Retraité depuis le : _____

REVENUS FISCAL DE RÉFÉRENCE sur votre avis d'imposition (Revenus N-2) : _____

SITUATION FAMILIALE : ❑Marié(e) ou en couple ❑Veuf(ve) ❑Divorcé (e) ❑Célibataire

ENFANTS : ❑Oui ❑Non
Nombre : _____
Villes de résidence des enfants :
_____

MODE DE VIE ACTUEL :

Êtes-vous : ❑Propriétaire ❑Locataire
Vous vivez en : ❑ Maison ❑ Appartement ❑ Autre : _____
Vivez-vous : ❑ Seul(e) ❑ En famille ❑ Autre : _____
Avez-vous un soutien à domicile ? ❑ Famille ❑ Autre: _____

DESCRIPTION DU LOGEMENT OCCUPÉ

Situation : ❑ Centre bourg ❑ Village ❑ Hors- village (Isolé)
❑ Plain-pied ❑ Étage ❑ Ascenseur

Commodités : ❑ Douche ❑ Baignoire W.C. individuel : ❑ Intérieur ❑ Extérieur

BENEFICIEZ-VOUS DES SERVICES SUIVANTS :

❑ Repas portés à domicile ❑ Transport (Handi STAR…) ❑ Accueil de jour
❑ Système de téléassistance ❑ Hébergement temporaire
❑ Autres: _____

ETES-VOUS BENEFICIAIRE :

❑ de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL)
❑ de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), veuillez indiquer le GIR retenu : _____
❑ de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

DANS QUEL DÉLAI SOUHAITEZ-VOUS HABITER AU 9 RUE DE LA CHAUVRAIS ?

❑ Dès que possible ❑ Inscription de précaution
❑ Dans l'année ❑ Sans délai précis
❑ Autres: _____

MOTIF DE LA DEMANDE :

_____
_____
_____

TYPE DE LOGEMENT SOUHAITE : ❑ TYPE T2 ❑ TYPE T3 ❑ Pas de préférence

PERSONNE À CONTACTER

_____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
☎Téléphone : _____ @ Mail : _____

OBSERVATIONS : _____
_____
_____
_____

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

A : _____ Le : _____

Signature :

2025

PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

De l'habitat inclusif
7 et 9 rue de la Chauvrais



SOMMAIRE

I/ LE CONTEXTE

- I/1 La commune et son environnement 1
- I/2 Définition de l'habitat inclusif 1
- I/3 Qu'est-ce qu'un projet de vie sociale et partagée ? 2

II/LE CADRE DE VIE

- II/1 Les résidences du 7 et 9 rue de la Chauvrais 3
- II/3 La Mosaïque 3
- II/3 La coordinatrice 3

III/ LES OBJECTIFS 4

IV/ LA CHARTE DU "VIVRE ENSEMBLE" 8

SIGNATURE 11







Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

VILLE DE ROMILLÉ

I/LE CONTEXTE

I/1 LA COMMUNE ET SON ENVIRONNEMENT

Romillé



4100 habitants
800 seniors

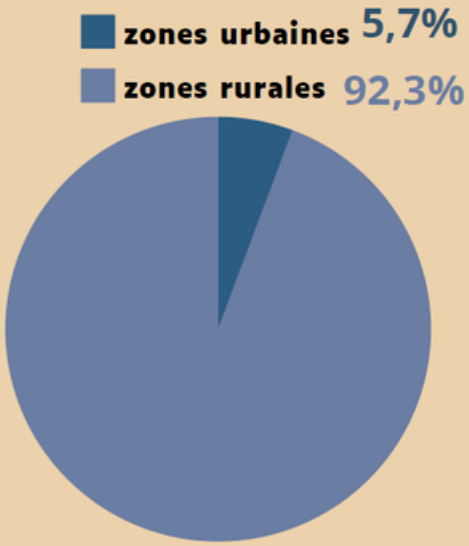

Les avantages:

Une offre de commerces et services suffisante

Les manques:

L'absence d'une solution de transport communale adaptée aux personnes à mobilité réduite, de type navette

I/2 DÉFINITION DE L'HABITAT INCLUSIF

Pour qui ?

- ✓ *Les personnes âgées*
- ✓ *Les personnes en situation de handicap*
- ✗ ~~*Établissement médico-social*~~

Pour quoi ?

- ✓ *Sécurité*
- ✓ *Autonomie*
- ✓ *Entraide*
- ✓ *Intégration*
- ✓ *Lien social*
- ✓ *Facilité d'accès aux services et commerces*

I/LE CONTEXTE

I/3 Qu'est ce qu'un projet de vie sociale et partagée

programme
cadre
co-construit
accompagne les résidents
participation active
services personnalisés
activités collectives
ateliers animations
rencontres
entraide
vivre ensemble
solidarité
convivialité

II/ LE CADRE DE VIE

LES RÉSIDENCES DU 7 ET 9 RUE DE LA CHAUVRAIS





26 logements individuels dont 12 logements adaptés
Un public diversifié et intergénérationnel
Un jardin partagé et des espaces détente

LA MOSAÏQUE

lieu convivial
cuisine équipée
Activités et animations
Espaces de rangement
Matériel d'animation



privatisation possible
Bureau de la coordinatrice de vie sociale

LA COORDINATRICE

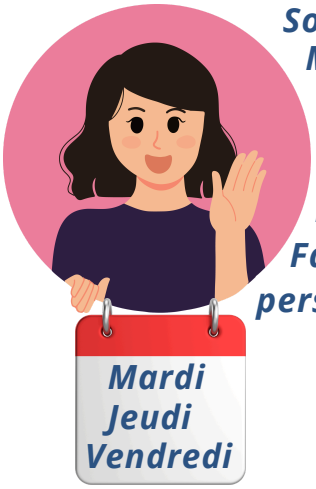

Soutien
Médiation
Relation de proximité
Animation sociale
Élaboration de projets
Facilite l'inclusion
personne-ressource

III/ LES OBJECTIFS

LA PARTICIPATION SOCIALE DES HABITANTS, LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ ET DU POUVOIR D'AGIR

Ateliers de co-construction

Implication dans la conception et la mise en œuvre de projets collectifs:

- *jardins partagés*
- *compostage*
- *fête de la Mosaïque*
- *boîte à dons...*

bénévolat et de solidarité

Possibilité de s'engager:

- *bénévolat au sein de la commune*
- *aide aux voisins en difficulté*
- *aide aux devoirs*
- *participation à des initiatives locales.*

Espaces d'expression et de créativité

Encouragement à proposer des idées, de nouveaux projets.

- *temps d' « Accueil libre »*
- *s'adresser directement à la coordinatrice*
- *à un élu*
- *au CCAS.*

III/ LES OBJECTIFS

LA FACILITATION DES LIENS ENTRE LES HABITANTS ET ENTRE LES HABITANTS ET LEUR ENVIRONNEMENT

Au sein des résidences

une pluralité de profils
séniors, enfants, familles, jeunes.
solidarité de voisinage
intergénérationnelle

Le service médiation de Néotoa
En cas de conflit

la coordinatrice de vie sociale
pour faciliter la communication et faire le lien
avec familles, les services de la commune
les associations et acteurs sociaux
et médico-sociaux du territoire.

Les partenariats locaux :
Un tissu associatif local varié, des actions en partenariat.

- sportives : ASR/Volontaires
- culturelles : Arc-en-Ciel, SIM, cinéma « Le Korrigan »
- sociales: club de l'amitié
- enfance jeunesse: ALSH, crèche
- numérique: Raph'Micro

, conseillère de Rennes Métropole

Services de proximités
Un habitat au cœur du centre urbain. Accès direct à:
espace France-services, CCAS, maison des associations, bibliothèque, mairie, maison médicale et paramédicale, commerces...

Les partenaires médico-sociaux
Part le biais de la coordinatrice de vie sociale:
CLIC Noroît, ADMR, Brain'UP, Accompagn'aidants, « bien vieillir Bretagne, conférence des financeurs, EHPAD des Charmilles, réseau de coordinateurs Néotoa...

III/ LES OBJECTIFS

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET DES TEMPS PARTAGÉS :

- des animations gratuites ou à faible coût
- un financement du département (AVP)
- choisies part et pour les habitants
- un planning d'activités renouvelé mensuellement
- une large communication (affichage, flash, flyers, newsletter, web...)

Les objectifs des animations

- création et maintien du lien social
- prévention de la perte d'autonomie
- maintenir une mobilité et une ouverture vers l'exterieur

Les ateliers hebdomadaires
numérique, chant, accueil libre

Les ateliers mensuels:
cuisine, gym et relax, Mémoire

Les ateliers occasionnels :
sorties, créatif, diapo quiz, actions de prévention...

III/ LES OBJECTIFS

L'INTERFACE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE DES LOGEMENTS :

En cas de problème technique lié au logement
- services logistiques Néotoa.
- l'appui de la coordinatrice de vie sociale.

LA COORDINATION DES INTERVENANTS AU SEIN DE L'HABITAT :

Au sein de la résidence
- liberté du choix des intervenants
- libre circulation des personnes au sein des bâtiments

Rôle de la coordinatrice
- disponibilité et conseil de en cas de besoin
- alerte et vigilance quant au bien-être et à la sécurité des habitants

CHARTE DU "VIVRE ENSEMBLE"

Le projet de vie a pour but de favoriser et développer le lien social entre habitants. Pour permettre la concrétisation de ce projet il est nécessaire de respecter certaines règles de vie.

La salle de la Mosaïque et le patio



La location de la salle

Cette salle est principalement destinée à l'usage des habitants de l'habitat inclusif.
Elle est également ouverte à la location pour tous les habitants de Romillé ainsi qu'aux associations locales pour des réunions, des évènements familiaux, des animations, etc.
La Mosaïque étant gérée par la commune de Romillé (maintenance et entretien des locaux) chaque utilisateur s'engage à rendre la salle propre et à signaler tout dysfonctionnement ou dégradation.
Au niveau du matériel mis à disposition dans cette salle, il convient à tous d'en prendre soin et de le ranger après utilisation.
Les excès de bruit ainsi qu'une consommation abusive d'alcool ne sont pas autorisés afin de préserver un cadre convivial et respectueux pour tous.

Les animations

Les animations de la Mosaïque s'adressent en premier lieu aux habitants des résidences, tout en étant ouvertes aux seniors de la commune. Celles-ci sont proposées par la coordinatrice de vie sociale ou par des intervenants partenaires. Certaines sont réservées aux séniors mais la plupart sont intergénérationnelles. Le planning est affiché dans le hall des résidences.



L'accueil des mineurs

L'accueil des personnes mineures est effectué par la coordinatrice sur les temps d'animation mais elles restent sous la responsabilité de leurs parents, tuteurs ou autres personnes détentrices de leur autorité.



Le patio

Cet espace et libre d'utilisation par les résidents. Les habitants sont prié de bien vouloir le laisser en parfait état de propreté après utilisation.. Veillez à ne pas y créer de nuisances sonores, afin de respecter la tranquillité de tous.

CHARTE DU "VIVRE ENSEMBLE"

Les espaces extérieurs




Les jardins partagés

Ces jardins surélevés et le potager sont destinés aux résidents. Chacun peut disposer, d'une parcelle ou bien la partager en fonction des demandes.




Les composteurs

Des composteurs sont mis à disposition de tous les résidents. Ils se trouvent sur le parking. Le composteur permet de réduire les déchets organiques et préserve l'environnement. Chacun est libre de les utiliser pour y jeter ses déchets compostables et/ou pour fertiliser les jardins partagés ou son jardin personnel. Des poubelles d'intérieur à compost sont disponibles sur demande.



Le récupérateur d'eau

Chaque résident est libre d'utiliser le récupérateur d'eau de pluie qui se situe derrière la résidence 9 rue de la Chauvrais. Il est impératif de veiller à bien refermer le robinet après utilisation.



Les espaces verts

Les espaces verts sont situés autour des résidences. Ils sont composés d'arbres, de végétaux, de pelouse et agrémentés de 2 bancs à la disposition de tous. Néotoa est chargé de l'entretien de ces espaces. Il en va de la responsabilité de chacun de respecter la propreté de ces lieux.



Le parking

Le parking est un lieu de passage où la sécurité est l'affaire de tous (piétons et véhicules). La propreté de ce lieu doit être respectée et son accès ne doit pas être encombré.
Des places de parkings publics sont à la disposition des habitants des résidences et de leurs visiteurs sur la place des Frères Aubert et aux alentours.



Les ordures ménagères

Un local est destiné à récolter les ordures ménagères des habitants et de La Mosaïque. Merci de respecter les consignes de tri des déchets indiqués sur chaque conteneur collectif et de procéder au dépôt des autres déchets dans les conteneurs prévus à cet effet sur la commune ou à la déchetterie de Romillé (verres, cartons, encombrants ...). Les sacs doivent être bien fermés par souci d'hygiène et pour éviter la présence de nuisibles.

CHARTE DU "VIVRE ENSEMBLE"

Les parties communes internes aux résidences



Les espaces collectifs



Les parties communes à l'intérieur de chaque résidence comprennent l'escalier, l'ascenseur, les couloirs, le hall d'entrée, les boites aux lettres. Ces espaces sont gérés par Néotoa. En cas de dysfonctionnement et/ou dégradation, merci d'en informer Néotoa par téléphone 02.23.48.80.00.

De plus, chacun est prié de ne pas fumer, ni encombrer ces espaces communs afin de faciliter la circulation, et pour un cadre de vie agréable.



Les nuisances sonores

Les bruits peuvent être gênants de jour comme de nuit. Nous vous invitons à faire plus particulièrement attention à certaines sources de bruit telles que :

- *La radio ou la télévision utilisées avec un volume sonore excessif*
- *Travaux d'aménagement faisant appel à des outils bruyants (perceuse, marteau...)*
- *Claquement des portes ou fenêtres*
- *Claquement de talons, jeux d'enfants dans les parties communes ou les escaliers*



Les animaux

Les animaux sont les bienvenus au sein des résidences.
Cependant chaque propriétaire d'animaux est tenu de respecter les règles suivantes :

- *Ramasser les déjections des animaux dont il a la responsabilité,*
- *Veiller à ce que les animaux ne créent pas de nuisances sonores ou de dégradation,*
- *Empêcher ses animaux de divaguer sur l'espace public et au sein des résidences.*

Le locataire est responsable de ses animaux, de ceux qu'il héberge et de ceux qu'il introduit dans les résidences. De plus le nombre d'animaux au sein de l'appartement doit être compatible avec la typologie du logement.



Les caves et leurs accès

L'accès aux caves des résidences est réservé aux résidents. Merci de bien veiller à refermer correctement la porte menant vers l'extérieur de manière à éviter les intrusions.

SIGNATURE

Merci de signer ces deux dernières pages.
La première est à conserver et la seconde est à remettre à la coordinatrice



Je soussigné(e), _____
reconnais avoir pris connaissance du projet de vie sociale et partagée et de la charte du "vivre ensemble" de l'habitat inclusif du 7 et 9 rue de la Chauvrais.
Je m'engage à en respecter les termes et les valeurs dans leur intégralité.
En signant ce document, j'accepte de suivre les règles et de contribuer au bon déroulement de l'ensemble du lieu de vie, dans un esprit de respect et de responsabilité.

Le _____

Signature :

SIGNATURE

à remettre à la coordinatrice ou à déposer dans la boite aux lettres de la Mosaïque



Je soussigné(e), _____

reconnais avoir pris connaissance du projet de vie sociale et partagée et de la charte du "vivre ensemble" de l'habitat inclusif du 7 et 9 rue de la Chauvrais.

Je m'engage à en respecter les termes et les valeurs dans leur intégralité.

En signant ce document, j'accepte de suivre les règles et de contribuer au bon déroulement de l'ensemble du lieu de vie, dans un esprit de respect et de responsabilité.

Le _____

Signature :